

**PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE**

instruction     contesté  
 par défaut     non contesté

**COUR SUPÉRIEURE**

**COUR DU QUÉBEC**

Chambre  civile     familiale

- Voir ci-dessous -

DEMANDE

-----

DÉFENSE

Division commerciale Salle n° B1.04

DATE : Le 6 février 2018

PRÉSENT : L'honorable Claude Auclair, j.c.s. (JA 0775)

**RÉFÉRENCES**

DÉBUT 9h21 h

FIN 11h01 h

DÉBUT 13h35 h

FIN 16h35 h

<input type="checkbox"/> DEMANDE	Me	<u>- Voir ci-dessous -</u>
<input type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)		
<input type="checkbox"/> DÉFENSE	Me	
<input type="checkbox"/> PRÉSENT(E) <input type="checkbox"/> ABSENT(E)		
<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> journée d'audition	Me	
<input type="checkbox"/>	Me	

NATURE DE LA CAUSE    (001) Ordo.initiale,(016), (018), Opposition de Ideal  
 Developpement  
 Avis d'objection amendé de Individual Investiment  
 (et séquence) :  
 Avis d'objection de Barrette Structural inc., Avis  
 d'opposition d'Olivier Gaudet et Als., Avis d'opposition  
 modifié de Capital Corporation et demandes verbales  
 de remise de Me Bérubé et Me Oberman

GREFFIER : Linda Tassé

Désistements produits  
 par les requérantes  
 et les mises-en-cause

Partie requérante  
 9333-9109 Québec inc. et als  
 Me Sylvain Bérubé, présent

Parties opposantes  
 Ideal Developpement  
 Me Francis Alerte, présent  
 Créancière Barrette Structural inc.  
 (Dunton, Rainville), absent  
 Individual Investiment  
 Me Raymond Gagnon, présent de 9:00 à 9:53 (Gagnon, Brunet, Kilani)

RÉFÉRENCES

Olivier Gaudet et als.
Me Jean-François Goulet, présent
Capital Corporation LTD
Me Marc-André Morin, présent (Fasken, Martineau, DuMoulin )
<u>Parties mises-en-causes</u>
Isabelle Collette, présente et als
Me Neil G. Oberman, présent (Spiegel, Sohmer inc.)
Contrôleur proposé
André Allard, présent
<u>Partie intéressée</u>
9260-3844 Québec inc.
Me Vanessa Dupré, présente de 9h00 à 9h53 (Lalonde, Geraghty, Riendeau)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M  
Dist. An Mois Jour Cas.  
| | | | |

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste  
| | | | | | |

RÉFÉRENCES 9h21

9h26

9h33

9h47

9h50

9h51

9h52

9h53

9h54

10h05

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Identification de la cause et des avocats

Représentations de Me Bérubé à l'effet qu'il y a un désistement de la part des requérantes

Représentations de Me Morin quant au désistement et à l'effet qu'il y a objection à ce qu'il soit « sans frais » et qu'il demande à ce qu'il soit « avec dépens ».

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

Suite des représentations de Me Morin

Réplique de Me Bérubé

Représentations de Me Goulet et Me Gilbert qui demandent également les frais

Me Dupré s'adresse au Tribunal et demande d'être dispensée vu aucune opposition ce à quoi le Tribunal acquiesce

Me Gagnon indique au Tribunal qu'il n'a pas d'intérêt aujourd'hui et demande d'être dispensé ce à quoi le Tribunal acquiesce

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

Représentations de Me Bérubé suite à sa conversation téléphonique avec Me Oberman, qui est absent, et indique que ce dernier n'a aucun mandat de ses clientes concernant les frais

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M  
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 10h07

10h08

10h10

10h14

10h16

10h45

10h47

10h51

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Échanges entre le Tribunal et les avocats

Me Bérubé n'a aucun mandat à procéder ce jour et **Demande verbale pour remise de l'audition**

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé

**JUGEMENT (quant à la demande verbale) :**

**LE TRIBUNAL :**

**REFUSE** la demande de remise et ce, compte tenu de la citation faite de la Cour Suprême dans l'affaire Hryniak c. Mauldin, 2014 CSC 7, [2014] 1 R.C.S. 87

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

Échanges entre le Tribunal et Me Bérubé quant à la conversation téléphonique avec monsieur Allard, contrôleur, et indique que ce dernier a reçu un courriel lui indiquant que sa présence n'était pas nécessaire

Par conférence téléphonique avec Me Oberman

Échanges entre le Tribunal et Me Oberman

Représentations de Me Goulet

Représentations de Me Morin

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M  
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES 10h52

10h53

10h53

10h54

10h57

10h59

11h01

13h35

13h45

13h47

13h48

13h49

13h50

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Représentations de Me Oberman

Réplique de Me Goulet

Le Tribunal indique aux avocats que la cause sera entendue, ce jour.

Échanges entre le Tribunal et Me Oberman

Par conférence téléphonique avec monsieur Allard, contrôleur

Échanges entre le Tribunal et monsieur Allard, contrôleur, à l'effet que le dossier procède à 13h30, qu'il soit présent ou non

Échanges entre le Tribunal et les avocats

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

Échanges entre le Tribunal et les avocats quant aux demandes à être entendues, ce jour

Représentations de Me Oberman

Représentations de Me Bérubé

Représentations de Me Morin quant aux désistements

Échanges entre le Tribunal et monsieur Allard, contrôleur

Échanges entre le Tribunal et les avocats relativement à la question en litige restante, suite au dépôt des désistements, soit la question des frais

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M  
Dist. An Mois Jour Cas.  

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste  

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES      13h51  
  
                          14h03  
  
                          14h07  
  
                          14h08  
  
                          14h09  
  
                          14h10  
  
                          14h11  
  
                          14h13  
  
                          14h14  
  
                          14h16  
  
                          14h18  
  
                          14h20  
  
                          14h38

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Suspension de l'audience

---

Reprise de l'audience

---

Me Bérubé dépose le désistement, la résolution et désistement du contrôleur

---

Dépôt de Me Oberman du désistement et demande qu'il soit « sans frais »

---

Me Bérubé s'adresse au Tribunal et désire faire entendre monsieur Allard et madame Collette quant à la question des frais

---

Représentations de Me Morin et de Me Goulet

---

Échanges entre le Tribunal et les avocats

---

Représentations de Me Oberman quant aux frais

---

Représentations de Me Goulet quant aux frais

---

Représentations de Me Morin quant aux frais

---

Réplique de Me Oberman et **Demande verbale de remise quant à la question des frais du désistement**

---

Représentations de part et d'autre

---

Suspension de l'audience

---

Reprise de l'audience

---

Me Bérubé informe le Tribunal qu'il est prêt à procéder sur la question des frais et Me Oberman confirme que lui aussi est prêt à procéder.

---

**La demande verbale de remise est donc rayée vu sans objet**

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M  
Dist. An Mois Jour Cas.  
| | | | |

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste  
| | | | | | |

RÉFÉRENCES

14h39

14h47

15h03

15h11

15h41

15h58

15h58

16h07

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

Quant aux frais des désistements

Preuve des requérantes

Témoign (français) : André Allard

1435 rue St-Alexandre

Montréal (Québec)

-assermenté-

Interrogé par Me Bérubé

**Pièce C-1** Rapport d'André Allard, contrôleur, du 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Pièce C-2** Rapport d'André Allard, contrôleur, du 28 décembre 2017

**Pièce C-3** Rapport d'André Allard, contrôleur, du 1<sup>er</sup> février 2018

Contre-interrogé par Me Oberman

Contre-interrogé par Me Morin

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

Me Goulet informe le Tribunal qu'il a fait une offre lors de la suspension et demande de continuer les négociations

Suspension de l'audience

Reprise de l'audience

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District TERREBONNE

N° 700-11-017854-177

ENREGISTREMENT

M  
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

16h08

Me Gilbert informe le Tribunal qu'il n'a plus de représentation à faire et qu'il sera absent demain pour la suite de l'audition

Représentations de Me Goulet et Me Oberman

Témoin (français): André Allard

(sous le même serment)

16h09

Suite du contre-interrogatoire de Me Morin

16h12

Contre-interrogé par Me Alerte

16h14

Objection de Me Oberman (question hypothétique)

16h15

Me Alerte reformule sa question et suite de son contre-interrogatoire

16h28

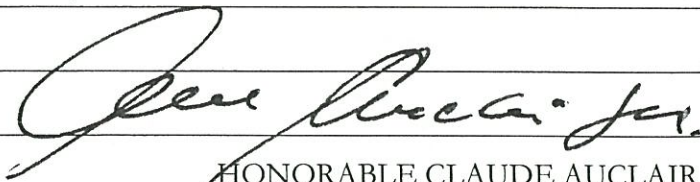
Questions du Tribunal

16h33

Échanges entre le Tribunal et les avocats

16h35

Cause continuée en progrès au mercredi, 7 février 2018 à 9h30 (suite de la preuve des requérantes)

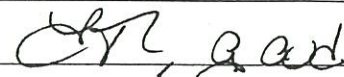


HONORABLE CLAUDE AUCLAIR, J.C.S.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

*Linda Tassé*  
GREFFIER ADJ. C.Q. J.C.S.

DATE: 15 février 2018



Linda Tassé, greffière-audicière